

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA TRANSFERENCE SOCIALE

Portent intégration et nomination de Monsieur
MBAMBE Paul, dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I du Personnel de l'Information
(Exploitation et Maintenance)

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE

(VISAS :

D.G.P.

d

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 76/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1953 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 82/92 du 20.10.1982 portant statut particulier des cadres de l'information ;
- (/u le décret n° 62/130/ME du 9.5.1962 fixant le régime des intégrations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchie des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-DE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-DE du 24.8.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intrinsèques des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

D.C.F.

- (/u le Protocole d'Accord du 29.11.1980 signé entre la République Populaire du Congo ;
- (/u la lettre n° 5164/MESS.CAB.DCB du 10.08.1985 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 82/924 du 29.10.1982 et du Protocole d'Accord du 29.11.1980 susvisés Monsieur HEMPE Paul, né le 16 Octobre 1958 à Mpouya, titulaire du Diplôme d'Ingénieur, Spécialité : Electrotechnique, obtenu à l'Institut Polytechnique de CLUJ NAPOLA (ROUMANIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I du Personnel de l'Information (Exploitation et Maintenance) et nommé au grade d'Ingénieur de l'Information Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 28 FÉVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONI.

Ange Edouard FOUNGUI.

AMPLIATIONS.

JORFC.....	1
DGFP.DGFC.....	3
DGFC/BST.....	1
D.G.B.....	3
D.C.F.....	1
M.I.P.T.....	2
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGG/EC.....	2./-